

SÉANCE extraordinaire

LE 22 septembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 22 septembre 2014, à 12 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat et Christian Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Benoit Cayouette et Gilles Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

140922.260 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179 - REFINANCEMENT DE 417 100 \$ - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 30 septembre 2014 au montant de 417 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 179. Ce billet est émis au prix de 98,83700 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|-----------|-----------|-------------------|
| 78 300 \$ | 1,75000 % | 30 septembre 2015 |
| 80 700 \$ | 2,00000 % | 30 septembre 2015 |
| 83 400 \$ | 2,20000 % | 30 septembre 2015 |
| 85 900 \$ | 2,40000 % | 30 septembre 2015 |
| 88 800 \$ | 2,75000 % | 30 septembre 2015 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140922.261 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179 - REFINANCEMENT DE 417 100 \$ - MODALITÉS;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite

emprunter par billet un montant total de 417 100 \$;

| Règlement numéro | Pour un montant de \$ |
|------------------|-----------------------|
| 179 | 63 300 \$ |
| 179 | 353 800 \$ |

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 417 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 179 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 30 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| Date du paiement | Capital (C) |
|------------------|--------------|
| 2015 | 78 300,00 \$ |
| 2016 | 80 700,00 \$ |
| 2017 | 83 400,00 \$ |
| 2018 | 85 900,00 \$ |
| 2019 | 88 800,00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140922.262 VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – USINE D'ASPHALTAGE LEBLANC INC.

REPORTÉ.

140922.263 RÈGLEMENT V-159-2013 – OUVERTURE DE LA MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit dans le cadre des travaux en lien avec le prolongement du service d'aqueduc dans le secteur ouest de Newport, travaux décrétés par le règlement

V-159-2013. Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140922.264 RUE DE L'ÉCLOSERIE – EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser l'ouverture de la rue de l'Écloserie et des constructions adjacentes à cette rue, notamment l'usine Fermes Marines du Québec dans le secteur de Newport, il y a lieu de compléter l'acquisition des terrains qui composent cet accès aux immeubles du secteur ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire visé par ces acquisitions refuse de céder les terrains même si, lors du lotissement des terrains du secteur, la réglementation municipale prévoyait l'obligation de donner les rues ;

CONSIDÉRANT les recommandations du procureur de la Ville dans ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler :

1. Décrète l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des terrains requis pour l'ouverture et la construction d'une rue publique, soit les lots 5 294 673, 5 294 677 et 5 294 678, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, et montrés sur le plan cadastral parcellaire préparé par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, daté du 24 avril 2013 et portant le numéro 2277 de ses minutes.
2. Mandate la firme d'évaluateur Groupe Servitech pour établir le montant que la Ville doit offrir, déposer ou payer au propriétaire.
3. Mandate le notaire Claude Grenier pour préparer, le cas échéant, les actes de transfert ou de cession des terrains de gré à gré à la Ville.
4. Mandate l'arpenteur-géomètre Jean-Louis Leblanc pour préparer un plan et une description des immeubles à exproprier ou, le cas échéant un plan général signé, document requis par la loi sur l'expropriation.
5. Mandate le cabinet d'avocat Delisle & Delisle, en collaboration avec le directeur général, à défaut d'entente de gré à gré avec le propriétaire, pour préparer, signer,

déposer et publier les avis d'expropriation, les avis de transfert de propriété et tous les autres documents légaux nécessaires ou utiles pour permettre à la Ville d'obtenir la propriété de ces terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140922.265 TERRAIN VACANT – INTERSECTION RUE JACQUES-CARTIER / BOULEVARD RENÉ LÉVESQUE – VENTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à Terry Whittom, Michel Whittom et Claude Furlong ou d'une compagnie à numéro à être formée le lot numéro 4 293 870 ;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de 34 500 \$, plus taxes, le cas échéant ;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par les acquéreurs ;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Il est également résolu que cette vente soit soumise aux conditions suivantes :

Que les acquéreurs s'engage à construire sur le lot vendu une construction conforme aux règlements municipaux suivant un permis émis avant le 31 décembre 2015 ;

Qu'une demande de modification de zonage soit déposée par les acquéreurs suivant la signature de l'acte de transfert ;

Que les frais de relocalisation de l'arbre de Noël, le cas échéant, soient entièrement assumés par les acquéreurs ;

Les acquéreurs devront s'engager, en cas de défaut concernant l'une ou l'autre des conditions précitées, à rétrocéder le terrain à la Ville au prix payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140922.266 POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE – ADOPTION

REPORTÉ.

140922.267 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 12h45.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général